

# COUR SUPÉRIEURE

"Chambre commerciale"

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-036947-097

DATE : LE 28 FÉVRIER 2013

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Me CHANTAL FLAMAND  
REGISTRAIRE**

---

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

**EARL JONES & LA CORPORATION EARL JONES CONSEILLER ADMINISTRATIF**  
Débiteur (Débitrice)

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**  
Syndic

---

**JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC**

---

- [1] LA COUR, saisie de la demande de libération de RICHTER GROUPE CONSEIL INC., syndic des biens de EARL JONES & LA CORPORATION EARL JONES CONSEILLER ADMINISTRATIF, débiteur (débitrice);
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

- [4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;
- [5] **PAR CES MOTIFS:**
- [6] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens du débiteur (de la débitrice).

COPIE CONFORME



GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): CHANTAL FLAMAND

**REGISTRAIRE**

/so